

1-1997

## Développement Généalogique de la Famille Vincentienne

Betty Ann McNeil D.C.

Follow this and additional works at: <https://via.library.depaul.edu/vincentiana>



Part of the [Catholic Studies Commons](#), [Comparative Methodologies and Theories Commons](#), [History of Christianity Commons](#), [Liturgy and Worship Commons](#), and the [Religious Thought, Theology and Philosophy of Religion Commons](#)

---

### Recommended Citation

McNeil, Betty Ann D.C. (1997) "Développement Généalogique de la Famille Vincentienne," *Vincentiana*: Vol. 41: No. 1, Article 15.

Available at: <https://via.library.depaul.edu/vincentiana/vol41/iss1/15>

This Article is brought to you for free and open access by the Vincentian Journals and Publications at Digital Commons@DePaul. It has been accepted for inclusion in Vincentiana by an authorized editor of Digital Commons@DePaul. For more information, please contact [digitalservices@depaul.edu](mailto:digitalservices@depaul.edu).

# Développement généalogique de la Famille Vincentienne

*Sr Betty Ann McNeil, FdlC*

Depuis 1617, la Famille Vincentienne étendue n'a cessé de grandir jusqu'à comprendre plusieurs centaines de groupes différents d'hommes et de femmes, religieux et laïcs, catholiques et non-catholiques. Un tel record atteste de l'impact perdurant de la vie extraordinaire d'un homme dont le 400<sup>ème</sup> anniversaire de l'ordination à la prêtrise sera célébré en l'an 2000. Cet anniversaire nous rappelle une fois encore l'héritage exceptionnel de charité et d'évangélisation que Vincent de Paul (1581-1660) a légué à sa descendance spirituelle.

Un majestueux arbre généalogique s'est développé du fait que sa mission, son esprit et sa règle ont été adaptés à de nombreuses cultures depuis sa fondation en France au dix-septième siècle. Ses plus larges branches supportent les communautés dans lesquelles saint Vincent fut lui-même personnellement impliqué, celles sous son patronage ou celles fondées par des membres de ses propres communautés. Un autre grand rameau comprend les nombreuses congrégations qui observent *les Règles Communes des Filles de la Charité*, issues de la collaboration de Vincent avec Louise de Marillac (1591-1660), pendant plus de trente ans (1). D'autres grandes ramifications de l'arbre généalogique présentent des communautés qui partagent également la mission vincentienne de servir Jésus-Christ dans les pauvres, dans un esprit d'humilité, de simplicité et de charité.

## **Objectif**

Le *Vincentian Studies Institute*, dont la vocation est de promouvoir un intérêt vivant pour l'héritage vincentien, fit la recommandation de pousser la recherche jusqu'aux documents et aux traces de développement historique de la grande famille vincentienne à travers le monde dans une perspective généalogique(2). Cet effort de recherche à la base aboutit au Projet d'Arbre Généalogique et à son résultat, *l'Arbre généalogique de la Famille Vincentienne*, qui fournit de précieuses informations pour des recherches plus approfondie(3).

Le Projet d'Arbre Généalogiqueutilisa de nombreux critères pour distinguer les groupes à l'intérieur de la grande Famille Vincentienne. Une approche à différents niveaux permit de déterminer les critères qui caractérisent le degré de relation avec le Vincent de Paul historique et avec les premières fondations qu'il fit. Cette étude généalogique, ce projet a pris en compte les groupes catholiques et non catholiques, comprenant les congrégations religieuses, les sociétés de vie apostolique et les associations laïques d'hommes et de femmes, afin d'identifier les entités qui pourraient prétendre à une parenté avec Vincent de Paul.

La classification utilisée par le P. Raymond Chalumeau, C.M., fournit le cadre initial du développement des critères de ce projet (4). Cependant d'autres critères encore furent exigés, ainsi que des facteurs pour définir le degré de la parenté. D'un point de vue généalogique, l'affiliation à des fondations créées par Vincent de Paul lui-même et à ses *Règles Communes* représente la relation la plus proche, tandis que les fondations créées par les membres de ses communautés sont

reliées à un degré moindre.

### ***Méthodologie***

La recherche alla tout simplement du connu à l'inconnu. Initialement, l'information existante a été glanée et enregistrée en consultant les quelques listes nationales des communautés vincentiennes qui ont été publiées en Europe, plus particulièrement en France, Espagne et Italie (5). Cependant aucune liste unifiée et globale n'avait jamais été réalisée à un niveau international jusqu'à ce que l'*Arbre généalogique de la Famille Vincentienne* fut publié.

La méthode de recherche comprenant à la fois une enquête sur un plan international et une large consultation auprès des chercheurs vincentiens, des religieux individuels et des Conférences de Supérieurs Majeurs. Un questionnaire permit de rassembler des données élémentaires d'identification et des renseignements historiques en lien avec certains critères spécifiques. Les personnes interrogées étaient aussi invitées à fournir des informations concernant d'autres communautés que l'on pourrait contacter.

L'enquête, écrite en anglais, comprenait un questionnaire de deux pages, une lettre explicative, une enveloppe à l'adresse de l'expéditeur et un formulaire pour identifier d'autres communautés. Le tout fut traduit en français, espagnol, italien et allemand.

On se servit d'un système progressif de classement des données collectées, comprenant à la fois une recherche historique et collatérale. Les communautés qui pouvaient avoir une éventuelle parenté furent repérées dans des publications (telles que le *National Catholic Directory*, *The New Catholic Encyclopedia*, l'*Annuario Pontificio* et le *Dizionario degli Istituti di Perfezione*), en se basant sur le nom des congrégations (par exemple, la mention des paroles 'Vincent de Paul' ou 'Charité'), le lieu d'origine, la similarité de la mission et/ou de la spiritualité, et en utilisant les informations fournies par les réponses à l'enquête.

La classification des données rassemblées requit une analyse en fonction de diverses clés. Dans une première ébauche, on classa les renseignements par pays d'origine, puis par un numéro de code d'identification, soulignant l'affinité, le critère, le pays d'origine et l'année de la fondation. Une seconde classification selon chacun des critères utilisés permit aussi de faire un classement alphabétique des noms officiels des Congrégations. Un code d'identification signale si la communauté est restée essentiellement inchangée depuis sa fondation, s'est séparée d'une communauté mère, ou a engendré des rameaux devenus autonomes par la suite. Le code signale aussi si la communauté d'origine s'est réunie à une autre communauté d'une façon ou de l'autre (par fusion, union, etc.). Un autre code permet d'identifier les communautés appartenant actuellement à une fédération telle que la Fédération Vincentienne (Föderation Vincentinischer Gemeinschaften) en Allemagne, ou la Fédération des Soeurs de la Charité (autrefois la Fédération Elizabeth Seton) aux Etats-Unis. Pour faciliter le traitement des données et pour les retrouver avec facilité, chaque communauté est marquée de multiples références. Le rapport final est doté d'un index détaillé.

## ***Enquête internationale***

Les réponses ont été acceptées jusqu'en Mars 1995, où l'analyse commença. Pour toute la recherche collatérale, on consulta environ une cinquantaine de personnes (missionnaires étrangers, chercheurs vincentiens, anciens ou actuels responsables de congrégations). Des supérieures provinciales ou régionales des Filles de la Charité et 65 des quelques 170 conférences de supérieurs majeurs à travers le monde furent contactés pour demander leur collaboration en vue d'identifier des communautés diocésaines.

En Janvier 1993, l'enquête en anglais fut testée en Amérique du Nord. Six mois plus tard, le questionnaire révisé fut envoyé à travers le monde, dans les langues appropriées, à toutes les communautés qui avaient été identifiées au cours de la recherche historique et collatérale. Cent trente-sept communautés en Afrique, Amérique (Centrale, du Nord et du Sud), Asie, Australie et Europe, furent ainsi enquêtées, avec un taux de réponse approximatif de 90% . Dans quelques cas, le fondateur répondait personnellement au questionnaire!

La Conférence des Supérieurs Généraux des Religieuses en Allemagne traduit le questionnaire en Allemand et l'organisme homologue en Grande-Bretagne le diffusa parmi ses membres grâce à son bulletin. Une telle générosité rendit possible l'identification d'autres communautés diocésaines, qui ne figuraient pas dans *Annuario Pontificio*, où ne sont mentionnées que les congrégations de droit pontifical. De nombreux et intéressants commentaires offrirent des pistes pour de nouvelles découvertes. Par exemple: "J'ai rencontré un confrère, lorsque j'étais en Afrique, et il m'a parlé d'un groupe de soeurs en Tanzanie, qui suivaient la règle de Vincent de Paul." "J'ai rencontré un groupe de soeurs à Mexico appelées "Filles de la Charité", cependant je ne pense pas qu'elles appartiennent à la communauté de la "Rue du Bac".

## ***Résultats***

Le Projet d'Arbre Généalogique identifia 268 sociétés de vie apostolique et d'instituts de vie consacrée qui comprennent 239 institutions, 21 associations de laïcs et 8 congrégations anglicanes qui correspondaient au moins à un critère du *Projet d'Arbre Généalogique*.

Presque la moitié des instituts correspondaient à plus d'un critère et pouvait entrer dans plusieurs catégories. En outre, quinze instituts se réclament de l'esprit d'humilité, simplicité et charité, en plus d'avoir eu une Fille de la Charité ou un un Prêtre de la Congrégation de la Mission comme fondateur. En plus de ces instituts dont le principal rapport à saint Vincent est leur adaptation de ses " *Règles Communes*", il y a trente autres instituts qui suivent aussi les *Règles Communes* de saint Vincent. Le service des pauvres est le charisme fondamental de soixante-dix autres instituts dont trente font spécifiquement référence au service des *pauvres malades* et huit ont un *quatrième voeu qui est celui du service des pauvres*.

Afin de mettre en place le système de classification de cette étude, on détermina un critère de sélection ayant la précedence sur les autres. Ce rapport résume toute les informations disponibles concernant chaque groupe et classe celui-ci seulement une fois, en fonction de son degré d'affinité avec saint Vincent. Cependant des catégories séparées distinguent les communautés dont les fondateurs furent eux-mêmes membres des Filles de Charité ou de la Congrégation de la Mission.

Le rapport montre que 99 fondateurs désignèrent Vincent de Paul comme patron de leur institut, et que 79 fondateurs choisirent ou adaptèrent les *Règles Communes des Filles de Charité* pour leur nouvel institut. Des dizaines de membres des communautés fondées par saint Vincent sont devenus eux-mêmes des fondateurs. La suite récapitule les résultats pour chaque critère:

- Saint Vincent de Paul fonda lui-même deux instituts et deux associations de laïcs.
- Cinquante institut, sept congrégations anglicanes et un institut séculier adoptèrent les *Règles Communes* de Vincent de Paul ou incorporèrent de façon substantielle ses principes essentiels dans leurs règles.
- Saint Vincent fut l'inspirateur, le conseiller, ou fut impliqué d'une autre manière dans neuf instituts.
- Trente neuf instituts et cinq associations de laïcs furent établis par des membres ou d'anciens membres de la Congrégation de la Mission.
- Dix neuf instituts et deux associations de laïcs furent établies par des membres ou d'anciens membres de la Compagnie des Filles de Charité.
- Trois instituts furent établis par des membres laïques de la Famille Vincentienne.
- Des Filles de la Charité ou des Prêtres de la Mission furent les inspirateurs de l'établissement de quatre instituts et de trois associations.
- Trois associations de laïcs ont bénéficié d'une influence continue de la part de membres de la Congrégation de la Mission ou de la Compagnie des Filles de Charité.
- Quatre-vingt dix neuf instituts et une association de laïcs ont Vincent de Paul comme l'un de leurs patrons.
- Cinq instituts, une congrégation anglicane et deux associations de laïcs professent le même esprit que la Congrégation de la Mission ou la Compagnie des Filles de la Charité.
- Six instituts ont adapté le charisme Vincentien d'évangélisation et de service des pauvres, mais en un unique objectif.
- Sept instituts et une association de laïcs sont également rattachés, mais d'une autre manière.
- Vingt six instituts nécessitent des recherches plus approfondies

### ***Les Règles Communes des Filles de la Charité.***

Les cinquante communautés qui observent ou ont adapté ce qui est généralement connu comme la Règle de saint Vincent, ont, dans de nombreux cas, saint Vincent de Paul pour patron et peuvent aussi avoir été fondées par un membre de la Congrégation de la Mission ou les Filles de Charité (6). Ceci permet de voir comment de nombreux instituts peuvent satisfaire à plus d'un critère. Sur la base des informations disponibles, on compte un total de quatre-vingts instituts catholiques suivant d'une manière substantielle les *Règles Communes des Filles de la Charité*, dont vingt sept furent fondés par soit une Fille de Charité soit par un membre de la Congrégation de la Mission.

Avant Vatican II et le Code de Droit Canonique de 1983, quelques instituts s'affilièrent aux Filles de Charité ou à la Congrégation de la Mission par liens spirituels, sans caractère juridique. Ce type d'affiliation à la Compagnie constituait un partage spirituel des suffrages, indulgences, prières et mérites de tous les membres de la Congrégation de la Mission. Plusieurs instituts obtinrent ce privilège: les Filles de Charité sous le patronage du P. Filippone (1727,

Italie); les Oblats de Marie Immaculée (1816, France); l'Institut de Nazareth (1865, Italie); les Soeurs de l'Eucharistie (1889, Grèce); et les Soeurs de Charité de saint Vincent de Paul de Paderborn (1841, Allemagne); les Soeurs Servantes des Pauvres (1880, Italie); et les Missionnaires Servantes des Pauvres (1887, Italie). Les Petites Soeurs de la Médaille Miraculeuse (1892, France) furent affiliées à l'Association de la Médaille Miraculeuse à Paris. L'affiliation en 1994 des communautés appartenant à la Fédération Vincentienne en Allemagne est l'exemple le plus récent.<sup>7</sup>

### ***Union avec Paris***

En 1850, il n'y eut pas seulement une, mais deux communautés qui s'unirent avec les Filles de Charité. Ce furent les Soeurs de Charité de Saint Joseph, fondées en 1809 par sainte Elizabeth Ann Seton (1774-1821, canonisée en 1975) à Emmitsburgh, Maryland, aux Etats-Unis, et les Soeurs de la Charité de Saint Vincent de Paul fondées en 1841 à Graz, en Autriche, pendant l'épiscopat de Romanus Francis Xavier Sebastian Zängerle, O.S.B., évêque de Graz (1824-1848).<sup>(8)</sup> Par la suite, en plus de celles déjà mentionnées ci-dessus, d'autres communautés s'unirent aux Filles de Charité de Paris: les Soeurs Soignantes de Châlons-sur-Marne (1856); les Soeurs de Charité de Salzbourg (1882); et les Soeurs de Sainte Anne de Villiers-sur-Marne et Ormesson (1941); les Petites Soeurs de Marie Immaculée (1963); les Marienschwestern ou Petites Soeurs de Marie de la Médaille Miraculeuse (1964).

Antérieurement à l'élection du T. H. Père Jean-Baptiste Etienne, C.M. (Supérieur Général, 1843-1874), il semble qu'il y avait une certaine opposition à l'union d'autres communautés avec les Filles de Charité de Paris. Par exemple, une communauté de Vienne s'était constituée à la demande de l'Impératrice Caroline Augusta d'Autriche à cause d'un besoin urgent de religieuses pour soigner les malades à domicile. Ne pouvant pourvoir à la formation religieuse des candidates par les Filles de Charité françaises, mais désirant créer une fondation basée sur les *Règles Communes des Filles de Charité* de saint Vincent, l'Impératrice obtint la règle de Vincent d'un institut de Soeurs de la Charité de Galice qui était originaire de Varsovie (1652, Pologne), issu d'une fondation faite par saint Vincent et sainte Louise eux-mêmes. <sup>(9)</sup>

### ***Origine géographique***

Les instituts examinés dans cette étude se sont développés à travers le monde entier: 75% en Europe, principalement en Europe de l'Ouest (193); 13,5% en Amérique, principalement en Amérique du Nord (22) et Amérique Centrale (10); 9,32% en Asie; 1,8% en Afrique et 4% en Australie.

De nombreux évêques réclamaient des Filles de la Charité pour leurs diocèses, mais la Compagnie était souvent dans l'impossibilité d'accéder à leurs demandes. Ayant besoin de personnel, de nombreux évêques s'unissaient pour fonder des communautés diocésaines, utilisant ou adaptant le modèle vincentien. Beaucoup de copies non certifiées de la *Règle de Vincent* circulèrent librement, spécialement parmi les évêques, pour faire face aux urgents besoins apostoliques et firent éclore des répliques des Filles de Saint Vincent en de nombreux endroits.

Ce développement coïncide avec la période révolutionnaire de la fin du dix-huitième siècle qui détruisit la vie religieuse dans la plus grande partie de l'Europe Catholique. Une

renaissance suivit au dix-neuvième siècle. De plus, l'exploration et la colonisation par des Européens lança des flots de gens vers des terres nouvelles, transplantant les cultures et créant de nouveaux besoins d'évangélisation à travers le globe. Par la suite, les missionnaires européens réalisèrent combien étaient essentielles les vocations indigènes pour une évangélisation effective.

### *Evangélisation missionnaire*

Louise de Marillac et Vincent de Paul eux-mêmes envoyèrent leurs fils et leurs filles comme missionnaires en Pologne, Irlande et Madagascar, où des congrégations indigènes furent fondées par la suite. Celles-ci comprennent les Soeurs de la Sainte Foi (Irlande, 1867), les Petites Soeurs de Marie Immaculée (Madagascar, 1934 ) et d'autres..

Le P. Vincent Lebb, C.M., par exemple, missionnaire en Chine au début du vingtième siècle chercha à établir des ponts pour franchir les fossés culturel et linguistique. Lebbe se déclara sans cesse en faveur de l'inculturation de l'Evangile par les Missionnaires européens, spécialement par le développement du clergé indigène et religieux. Lebbe créa la Congrégation de Saint Jean-Baptiste (1928, Chine) et les Petites Soeurs de Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus (1929, China). Ces congrégations fournirent un clergé indigène qui préserva la foi en Chine en dépit du Communisme.

En Amérique, les Soeurs de Charité de Saint Vincent de Paul de Satu-Mare (1842, Roumanie) établirent une mission aux Etats-Unis qui se transforma en deux congrégations diocésaines: les Soeurs Vincentiennes de la Charité (1902, Pittsburgh; 1928, Bedford). Le P. José Vilaseca, C.M., fonda les Hermanos Josephinos (1872) et les Hermanas Josephinas (1877), afin de combler le vide laissé par le clergé religieux étranger expulsé du Mexique.

D'autres établissements se reliant au charisme vincentien en terres de mission comprennent les Soeurs de l'Immaculée Conception (1901, Chine); les Filles du Sacré-Coeur (1914, Chine); les Filles de Sainte Anne de Kankow (1920, Chine); la Congrégation Vincentienne (1927, Inde), les Filles de Marie, Mère de Miséricorde (1961, Nigeria); les Soeurs Missionnaires des Pauvres du Christ (1978, Philippines); les Soeurs Missionnaires de la Présentation (1987, Le Salvador) et les autres qui servent maintenant courageusement dans l'Eglise du Silence.(10)

### *Date de fondation*

Beaucoup d'éléments favorisèrent la croissance précoce et la rapide expansion des fondations de Vincent de Paul. En premier lieu, il y a l'originalité de la règle qu'il donna aux Filles de la Charité et qui fut très attirante pour d'autres. En 1646, saint Vincent, tout d'abord, la soumit pour approbation à Jean François de Gondî, archevêque de Paris (1654-1662).(11) Ce premier document était le résultat de trente années d'expérience vécues par les premières Soeurs de la Confrérie de Charité des Servantes des Pauvres Malades des Paroisses. En collaboration avec sainte Louise de Marillac, qu'il appelait Mademoiselle Legras, saint Vincent a dans l'esprit la réalité sociale et religieuse du dix-septième siècle français dans cette première version de sa règle.

Les Filles de la Charité de saint Vincent de Paul se développèrent à partir du modèle de

la Confrérie de Charité paroissiale.<sup>(12)</sup> Comme prototype de règles pour femmes apostoliques, ces règles ne représentaient pas seulement un changement révolutionnaire dans le contexte de l'époque, mais aussi elle étaient inspirée par l'Esprit et elle furent donc durables. Bien que n'étant pas les tout premiers à tenter une telle initiative, saint Vincent et sainte Louise furent les premiers à réussir leur projet sur une grande échelle.<sup>(13)</sup> Beaucoup d'influences diverses ont contribué à produire le levain de charité qui forme le vaste monde de la Famille Vincentienne aujourd'hui. Parmi celles-ci, les *Règles Communes* de Vincent de Paul ont joué le rôle le plus important.

Beaucoup d'évêques, aussi bien en France qu'à l'extérieur, adoptèrent très tôt les règles et le modèle de service apostolique promu par saint Vincent et les adaptèrent aux besoins pastoraux de leurs diocèses. Simultanément, les communautés de femmes étaient nécessaires pour assurer la permanence des nouvelles écoles qui commençaient à apparaître, spécialement pour les petites filles. Ceci fit faire un pas de plus en direction des femmes apostoliques.

### ***La mission vincentienne à travers les siècles.***

Le visage de la pauvreté humaine commença à changer au dix-septième siècle, requérant de nouvelles formes de réponses. La misère des villes progressait pendant que la France en général continuait d'ignorer la pauvreté rurale. Le capitalisme se développait au milieu de la renaissance culturelle, de la réforme religieuse et de la montée du Protestantisme. Une grande partie de l'Europe regardait au-delà des mers à la recherche de nouvelles opportunités.

Cette étude identifie approximativement 100 communautés qui ont Vincent de Paul comme patron de leur congrégation. La Belgique à elle seule a eu plus de cinquante communautés diocésaines connues sous le nom de Soeurs de la Charité de Saint Vincent de Paul. Les fils et les filles des fondations directes de saint Vincent ont établi environ soixante communautés distinctes dans au moins neuf pays différents à travers le monde, le tiers de celles-ci étant situées en Chine. Environ quarante fondateurs ont soit adapté les *Règles Communes* de Vincent de Paul, soit les ont adoptées pour leur institut depuis 1660, lorsque Louise de Marillac et Vincent de Paul furent morts l'un et l'autre. Quelques exemples de ces communautés depuis plusieurs siècles comprennent les Filles de la Charité de la très Sainte Annonciation de Ivrea (1744, Italie), la Société Anglicane de la Mission Sacrée, (1894, Grande Bretagne), les Soeurs de la Charité du Cardinal Sancha, (1869, Cuba), les Soeurs de la Providence de Holyoke, Massachusetts, (1892, USA) et l'Institut de la Charité, (1924, Brésil).

### ***Dix-huitième siècle***

L'Europe se lance dans l'exploration et la colonisation, et fait fortune en Afrique, Asie et Amérique. En 1743, moins de dix ans après sa canonisation, l'église Saint Vincent de Paul à Laval, au Québec, devient la première paroisse dans le monde à être ainsi appelée du nom du grand apôtre de la charité. La pauvreté urbaine s'étendait en Europe alors que les transports terrestres s'amélioraient. Dès 1727, en Sicile, les Filles de la Charité sous le patronage du P. Placide Filippone choisissaient Vincent de Paul comme patron pour leur institut à Palerme, où l'on soignait les malades, les orphelins et les veuves. Cet institut pourrait être le premier à avoir été fondé hors de France.



Confrontés aux défis interculturels inhérents à l'évangélisation, les missionnaires rassemblaient fréquemment des jeunes femmes indigènes pour les aider dans leurs missions étrangères, les formant à imiter l'exemple de saint Vincent. Les Prêtres de la Mission en Chine organisèrent de nombreux instituts diocésains de cette manière, commençant dès 1750 lorsque les Filles de la Charité Chinoises du Tonkin (Chungqing) furent fondées. Cette communauté a la caractéristique d'être la première communauté fondée hors d'Europe.(14)

Une combinaison de facteurs, comprenant des révolutions, un plus haut niveau de natalité, une migration interne et l'urbanisation, contribua à une émigration massive vers de nouvelles terres sur des continents étrangers, et aussi à des besoins sociaux urgents. Beaucoup d'évêques à travers l'Europe cherchèrent à reproduire le modèle vincentien dans leurs diocèses. Cela eut pour résultat la création des Soeurs de la Charité de Saint Vincent de Paul de Trecate (1733, Italie), les Soeurs de la Charité de Strasbourg (1734, France), les Soeurs de Saint Vincent de Paul de Rumbek (1756, Belgique), la Fraternité des Femmes Hospitalières de la Sainte Croix (1790, Espagne) et les Soeurs de la Charité de Saint Vincent de Paul de Majorque (1798, Espagne).

### *Dix-neuvième siècle.*

La Révolution Française, qui commença en 1789, provoqua à la fin la dispersion des communautés et l'émigration de beaucoup de leurs membres. Beaucoup conservèrent la tradition Vincentienne et l'incorporèrent à de nouveaux instituts et groupes de laïcs. Ainsi, les Soeurs de la Charité de Saint Jeanne Antide (1799, Besançon) et des communautés diocésaines en Autriche et en Allemagne, connues comme les Soeurs de la Charité de Saint Vincent de Paul, fondées à Zams (1823), Munich (1832), Innsbruck (1839), Graz (1841), Paderborn (841) et Fribourg (1846). La sphère de l'influence Vincentienne s'élargit et un effet d'ondulation se produisit.

Le succès des oeuvres de charité paroissiales de saint Vincent et la viabilité de ses communautés apostoliques non-cloîtrées fournirent, en temps opportun, des modèles pour répondre aux pressants besoins sociaux parmi les pauvres et la classe moyenne naissante. Soeur Rosalie Rendu, FdIC, (1786-1856), introduisit le bienheureux Frédéric Ozanam (1813-1853) à pratiquer la charité et devint son guide. Cette collaboration joua un rôle important dans la fondation de la Société de Saint-Vincent de Paul (1833, France) qui impliqua les laïcs dans une action paroissiale effective envers les pauvres.

L'immigration européenne porta avec elle les valeurs de la mission Vincentienne de l'autre côté de l'Océan Atlantique. Ceci, ainsi que l'impact de l'exploration et de la colonisation des Amériques, furent les facteurs qui déterminèrent le P. Louis Guillaume Valentin Dubourg, S.S., (1766-1833) à inviter une veuve, Elizabeth Ann Bayley Seton (1774-1821) à Baltimore (1808) pour y établir une école Catholique de filles et plus tard une fraternité (1809). En 1816, alors évêque de Louisiane (1815-1826), Dubourg invita aussi le P. Félix de Andreis, C.M., (1778-1820), et le P. Joseph Rosati, C.M.,(1789-1843), (premier évêque de Saint Louis, Missouri 1823-1843) à installer la première mission Vincentienne en Amérique du Nord.(15)

Les Sulpiciens français aidèrent Elizabeth Ann Seton, qui devint la première personne née sur le sol des Etats-Unis à avoir été canonisée. Les Sulpiciens l'aidèrent à obtenir la Règle de Vincent de Paul pour les Filles de la Charité de Saint Joseph, qui est le premier institut religieux féminin fondé aux Etats-Unis (Emmitsburg, 1809).(16) Plusieurs autres communautés en

Amérique du Nord (aussi appelées Soeurs de la Charité de Saint Vincent de Paul) essaimèrent de la fondation d'Emmitsburg. Celles-ci furent installées à New-York, (1846), Cincinnati dans l'Ohio (1852), Convent Station dans le New Jersey (1859), Greenburg en Pennsylvanie (1870) et Halifax au Canada (1856).(17) Les Religieux de Notre-Dame du Sacré-Coeur (1924, Canada) se développèrent à partir des Soeurs de la Charité de l'Immaculée Conception (1854, Canada). Ces instituts constituent maintenant la Fédération des Soeurs de la Charité qui commença en 1947 par une collaboration pour promouvoir la cause de canonisation d'Elizabeth Seton. De nos jours ces communautés et d'autres qui partagent le charisme vincentien se regroupent dans des actions durables qui renforcent la mission de la Compagnie de la Charité.

### *Vingtième siècle*

Deux guerres mondiales, des crises économiques, le communisme, le nazisme et le fascisme apportèrent un nouveau degré de complexité aux besoins humains dans le monde. Les cris des pauvres d'aujourd'hui continuent de susciter de nouvelles initiatives en leur faveur. Parmi les branches institutionnelles les plus récentes de la charité vincentienne il y a les Fils de la Charité (1918, France) consacrés au service les pauvres; les Catéchistes Missionnaires (1950, Panama) qui assurent le ministère pastoral et la catéchèse au Panama; les Missionnaires de Marie Immaculée et les Serviteurs des Travailleurs (1952, Espagne) qui évangélisent la jeunesse et les jeunes adultes du monde ouvrier. La poussée de l'Eglise vers la mission *ad gentes* a donné un élan supplémentaire à l'évangélisation et par là même de nouvelles semences de vie religieuse ont germé dans des terres différentes, telles que le Nigéria, le Salvador ou l'Eglise du silence. Dix-sept nouvelles fondations ont été créées à travers le monde depuis Vatican II.

### *Regroupements*

Plusieurs regroupements sont spécialement importants dans la grande Famille Vincentienne. Parmi les plus anciens, citons la branche de Strasbourg issue des Soeurs de la Charité de Strasbourg (1734, France), dont la descendance spirituelle (dispersée pendant la Révolution Française) forme maintenant la Fédération Vincentienne d'Allemagne, rassemblée sous le patronage de Vincent de Paul. Les Soeurs de la Charité de Graz (1841, Autriche) naquirent d'un rameau de Strasbourg par l'intermédiaire d'une branche de Munich et plus tard furent réunies aux Filles de la Charité de France en 1850. Soeur Léopoldine Brandis, FdIC (1815-1900), devint la première Visitatrice (provinciale) et fonda en 1878 un groupe laïc d'infirmières à domicile pour assister les malades, qui se transforma en Marienschwestern, une communauté de religieuses (connues également sous le nom de Soeurs de Marie de la Médaille Miraculeuse). En 1964, Mère Suzanne Guillemin, FdIC, Supérieure Générale, reçut soixante dix-neuf soeurs de la province d'Autriche de la communauté des Marienschwestern chez les Filles de la Charité de Paris.

Après avoir lu une biographie de Vincent de Paul, l'Evêque Clémens Droste zu Vischering fut si impressionné qu'il fonda les Soeurs de la Miséricorde de Münster (1808, Allemagne) pour servir les pauvres, les malades et les nécessiteux. L'Evêque incorpora des concepts vincentiens dans la règle qu'il composa. Cette règle devint un modèle pour d'autres fondateurs, spécialement l'Evêque Joannes Zwijssen qui créa plusieurs communautés en Hollande à partir de cette branche. Peter Joseph Triest désirait retrouver l'esprit de Vincent de Paul, aussi forma-t-il trois congrégations en Belgique pour servir les pauvres.

Cherchant à préserver la foi parmi les peuples catholiques en suscitant l'esprit missionnaire parmi les fidèles, la famille des Trinitaires (USA) établie par le P. Thomas A. Judge, C.M., comprend: l'Apostolat Missionnaire du Cénacle (1909, New York), les Serviteurs Missionnaires de la Très Bénie Trinité (1912, Philadelphie), les Serviteurs Missionnaires de la Très Sainte Trinité (1929, Mobile) et une récente branche laïque, l'Institut Missionnaire de la Sainte Trinité (1964, New York). Plusieurs autres fondateurs adaptèrent des éléments de la mission et du charisme vincentiens pour les instituts qu'ils créèrent. Parmi ceux-ci: saint Louis-Marie Grignion de Montfort et la Bienheureuse Marie Louise Trichet, saint Paul de la Croix, saint Gaspare de Bufalo, saint Charles Joseph Eugène de Mazenod, saint Jean Bosco et Mère Thérèse de Calcutta. (18).

### ***Oecuménisme et mission vincentienne***

L'appel oecuménique du service Vincentien en inspira aussi d'autres tels que Florence Nightgale (1820-1910) et Théodore Fliedner (1800-1864). Nightingale apprit des Filles de la Charité de Paris la manière de soigner les soldats en temps de guerre, avant de constituer son corps d'infirmières laïques appelé l'Association Anglicane de Charité. Fliedner, un pasteur protestant évangélique qui avait été frappé par les oeuvres vincentiennes de charité et l'organisation des Filles de la Charité au cours de ses voyages à travers l'Europe (spécialement en Hollande et en Angleterre), forma des diaconesses laïques en Allemagne en 1836. (19) La Société de la Sainte Croix (Angleterre, 1855) fut créée pour le clergé anglican. Après sa conversion à la foi chrétienne, par la médaille miraculeuse, Alphonse Ratisbonne fonda deux communautés pour promouvoir le dialogue entre Chrétiens et Juifs: les Soeurs de Notre Dame de Sion (1843, Paris) et les Pères de Sion (1852, Paris).

Un auteur rapporte que même les Quakers envisageaient la création d'un institut religieux d'infirmières semblable aux Soeurs de la Charité. (20) En dépit de l'identité canonique séculière des Filles de Saint Vincent, leur costume religieux distinctif (spécialement leur large cornette) avait un réel attrait pour quelques fondateurs. Parmi ceux-ci il y eut l'Evêque Horace Potter et Miss Harriett Starr Cannon (1824-1896) dont la Communauté Anglicane de Sainte Marie (1865, New York) adopta un habit et une coiffe très semblables à l'habit et à la cornette à ailes des Filles de la Charité.

Le mouvement d'Oxford en Grande Bretagne fut une terre féconde qui suscita des instituts religieux dans la Communauté Anglicane.(21) L'un de ses directeurs, le Révérend Edward Bouverie Pusey (1800-1882), dit: "Newman et moi sommes venus séparément à penser qu'il est nécessaire d'avoir quelques Soeurs de la Charité dans l'Eglise Anglo-Catholique." (22) Pusey put obtenir une copie des *Règles Communes des Filles de la Charité* qu'il utilisa lorsqu'il élaborait une règle pour la Confrérie Anglicane de la Sainte Croix.

### ***Le réseau mondial de la Charité***

Les découvertes du Projet d'Arbre Généalogique sont un point de référence pour les responsables de communautés, leurs membres et les chercheurs. L' Arbre Généalogique de la Famille Vincentienne est l'unique étude internationale rassemblant toutes les communautés dont

est connue l'appartenance à la grande Famille Vincentienne du patriarche de la charité, saint Vincent de Paul. Cette oeuvre unique contient des illustrations et un bref résumé sur chacune des 268 communautés, décrivant sa fondation (date, lieu et nom du fondateur), sa mission et le siège de sa Curie Générale (s'il y a lieu). Pour faciliter des recherches plus approfondies, une bibliographie est fournie pour chaque nom, ainsi qu'un index détaillé. On trouvera en annexe les listes des communautés, en ordre chronologique par critères, et les adresses des organismes internationaux consacrés aux études Vincentiennes.

L'Institut des Etudes Vincentiennes espère vivement que la monographie de l'arbre généalogique de la Famille Vincentienne aidera à mieux comprendre comment la vision de Vincent de Paul défie le temps. Pussions-nous garder bien vivante la flamme de son zèle en poursuivant sa puissante oeuvre d'évangélisation et de charité, l'adaptant à l'évolution des besoins sociaux!

Traduction: Mme Monique Amyot d'Inville

## NOTES

1. John Rybolt, C.M., "From Life to the Rules: The Genesis of the Rules of the Daughters of Charity" *Vincentian Heritage* 12, pp. 2 (Automne 1991, pp. 173-99). Voir aussi Miguel Pérez-Flores, "The Common Rules of the Daughters of Charity" trad. Stafford Poole, C.M., *Vincentian Heritage* 8, pp. 1 (Hiver 1987), pp. 1-26.
2. L'Institut des Etudes Vincentiennes (*Vincentian Studies Institute*) est cosponsorisé par les provinces des Filles de la Charité et la Congrégation de la Mission aux Etats-Unis et peut être contacté par l'intermédiaire du P. Edward Udovic, C.M., Presiding Officer, Depaul University, 2233 North Kenmore Avenue, Chicago, IL 60614-3594 USA (Tél: 773-325-7348, Fax: 773-325-7279, E-Mail: eudovicawppost.depaul.edu).
3. Betty Ann McNeil, FdIC, *Monograph I. The Vincentian Family Tree* (Vincentian Studies Institute 1996) est disponible chez Depaul University Bookstore, Vincentian Heritage Department, 2419 North Sheffield Avenue, Chicago, IL 60614 (Tél: 1-800-700-8086 ou Fax: 312-325-7701). Prix: US\$20
4. Raymond Chalumeau, C.M., "La descendance spirituelle de saint Vincent de Paul". *Bulletin des Lazaristes de France* 69 (1979); Chalumeau utilisa sept critères.
5. Ibid. Voir aussi Nicolas Mas, C.M., *Fundación de las Hijas de la Caridad in España*, (106-140), *Anales de la Congregación de la Misión*, 85-86 (1979), pp. 106-140. Luigi Mezzadri, C.M. "Quando la Legge libera il Dono." *La Regola della Figlie Della Carita di Vincenzo de' Paoli* (Milan: Jaca Book, 1986), pp. 28-31; Miguel Pérez-Flores, C.M., "The Common rules of the Daughters of Charity", pp. 23-25.
6. L'expression "règle de Vincent" sans autre spécification se rapporte aux *Règles Communes des Filles de la Charité* en ce qui concerne les Instituts féminins et aux *Règle Communes de la Congrégation de la Mission*, en ce qui concerne les instituts masculins. Pour les communautés de femmes établies après 1672, les références à la règle de saint Vincent se rapporte au document promulgué le 5 Août 1672 par le successeur de saint Vincent, le T. H. Père René Alméras, C.M., (1613-1672, Supérieur Général de 1661-1672). Alméras distribua la règle originale de saint Vincent en chapitres et incorpora des enseignements oraux du fondateur. C'est devenu le texte habituellement appelé "la règle de Vincent de Paul", qui s'est transmis de génération en génération, bien que ce soit un remaniement du texte de saint Vincent et sainte Louise. Voir Rybolt, "From Life to Rules", pp. 173-99.
7. En 1994 les membres des communautés de la Fédération Vincentienne (Allemagne) furent affiliés à la Famille de Vincent de Paul par un acte du Rev. Père Robert P. Maloney, C.M., Supérieur Général. Voir Alphonsa Richartz, FdIC, "Affiliation," *Echo* no.1 (Janvier 1995), 42-44. Pour en savoir plus sur l'affiliation, voir Miguel Perez Flores, C.M., "Los Antigos Privilegios de la Congregación de la Misión y el nuevo Ordenamiento Canonico", *Vincentiana*, No. 1-2 (1992), pp. 35-97.
8. Mère Etienne Hall, S.C., (1806-1872), supérieure des Soeurs de la Charité de Saint Joseph à Emmitsburg, fut avisée en Août 1849 par le T. H. Père Jean-Baptiste Etienne, C.M., Supérieur

Général des Filles de la Charité (1843-1874) que l'union de la communauté d'Emmitsburg avec les Filles de la Charité de Saint Vincent de Paul de Paris avait été approuvée. Le premier institut religieux fondé aux Etats-Unis, les Soeurs de la Charité de Saint Joseph d'Emmitsburg, fusionnait officiellement avec les Filles de la Charité françaises en mars 1850, quand les soeurs firent leurs voeux de la manière prescrite pour les Filles de la Charité en France. A ce moment la province des Etats-Unis avait trente maisons, avec environ 300 soeurs. Les Soeurs de la Charité de Saint Vincent de Paul de Graz (Autriche) s'unirent avec les Filles de la Charité de Paris en Novembre 1850. L'ensemble de la communauté de Graz comprenait quatre établissements et vingt quatre soeurs. Une période de rapide augmentation des vocations suivit à la fois aux Etats-Unis et en Autriche. ASJPH, First Council Book, 4. ADCP, *Livre des Conseils*, 18 Juillet 1849. Voir aussi John Mary Crumlish, D.C., 1809-1959 (Emmitsburg, 1959), 64; 68-69; 290, note 46. Soeur Leopoldine Brandis à Mère Etienne Hall, 10 Février 1852, Graz in *Deceased Sisters. 1903*, 69-70. "Extracts from M. Etienne's Journal," *Union with France*, 125-26. La relation de 1876 des apparitions à la maison-mère des Filles de la Charité, rue du Bac, en 1830, par sainte Catherine Labouré, FdIC (1806-1876, canonisée en 1947) rapporte que la Bienheureuse Vierge avait parlé des communautés demandant l'union avec les Filles de la Charité. "Une communauté cherchera à s'unir avec vous. Ce n'est pas d'usage, mais je l'approuve. Dites-leur de le faire. Dieu bénira l'union; une grande paix en résultera et la communauté croîtra et se développera." (Joseph I. Dirvin, C.M., *Saint Catherine Labouré of the Miraculous Medal* (Rockford, Illinois: TAN Books, 1958), pp. 84-85).

9. Le lieu exact où se trouvait l'institut qui avait les *Règles Communes des Filles de la Charité* n'est pas clair. Voir Louise Sullivan, FdIC, Lettre 447, du 19 Août 1655, aux soeurs Marguerite, Madeleine et Françoise, à Varsovie, et "Instruction to three Sisters who were being sent to Poland " *Spirituals Writing of Louise de Marillac* (New York: 1991), 477-79, 791.

10. Cette étude omet toute information à propos des communautés servant maintenant dans l'Eglise du silence, à cause du communisme, de façon à ne pas compromettre la sécurité de leurs membres.

11. Jean-François-Paul de Gondi, coadjuteur de Paris, signa l'Acte d'approbation de la Compagnie le 20 Novembre 1646. Il était le neveu de Jean-François de Gondi, archevêque de Paris. Voir Marie Poole, coéditeur, lettre 773, août ou septembre 1645 à Jean-François de Gondi, archevêque de Paris, Correspondence, Conférences, Documents (New City Press: 1990), t. 2, p. 599 et ibid., lettre 860, écrite entre août et novembre 1646, à Jean-François de Gondi t. 3, p.59. Voir aussi, ibid., t. 2, p. 773 et t. 3, pp.860.

12. Les Filles de la Charité de Saint Vincent de Paul évoluèrent depuis les premières soeurs travaillant dans les Confréries de Charité des Servantes des Pauvres Malades des Paroisses, ainsi qu'avec les Dames de Charité, à l'Hôtel-Dieu de Paris.

13. Pour une connaissance approfondie des femmes dans l'Eglise de France pendant cette période et de leur réaction aux besoins sociaux, voir Elizabeth Rapley, *The Dévotes. Women & Church in Seventeenth-Century France* (McGill-Queen's University Press, 1993).

14. Pour une connaissance approfondie des communautés indigènes, en Chine voir Fernand Combaluzier, C.M., "Congrégations chinoises indigènes dans les vicariats lazaristes," *Le clergé indigène dans les missions de Chine confiées aux congrégations françaises* (Paris: Oeuvre de

Saint-Pierre Apôtre, 1945), pp. 15-25.

15. John E. Rybolt, C.M., "Three Pioneer Vincentians," *Vincentian Heritage*", no 1. (automne 1993), p. 153-68.

16. Le P. Louis Guillaume Valentin Dubourg, S.S., supérieur de St Mary's College, à Baltimore, invita Elizabeth Ann Bayley Seton, devenue veuve, dans cette ville, en 1808, pour y établir une école Catholique de filles. Un riche séminariste, Samuel Cooper, finança généreusement le projet, mais il choisit un site à la campagne, dans l'ouest du Maryland, donnant l'argent nécessaire pour acheter la propriété des Sulpiciens de 212 acres près d'Emmitsburg, le berceau de la communauté aux Etats Unis. Le *registre* des compte-rendus de l'Assemblée Sulpicienne du 14 Mars 1809 relate: "Il s'agit de l'acquisition d'un terrain près d'Emmitsburgh pour y fonder une communauté de jeunes filles, à peu près sur le même plan que les Filles de la Charité de Saint Vincent de Paul; qui s'unissent pour soigner les malades, pour l'instruction des petites filles dans toutes les disciplines de l'éducation chrétienne." En accord avec la règle que l'Évêque John Carroll approuva en Janvier 1812 pour sainte Elizabeth Ann Seton, ses Soeurs de la Charité de St Joseph furent sous l'autorité du supérieur des Sulpiciens américains (qui était aussi le supérieur de St Mary's College et du Séminaire de Baltimore). Ainsi, la Société de Saint Sulpice aux Etats-Unis devint le Protecteur canonique des Constitutions des Soeurs de la Charité de St Joseph. Avant l'union avec la France, la fraternité avait des supérieurs sulpiciens (la plupart d'entre eux connaissaient très bien les Filles de la Charité de France avant la Révolution qui précipita les prêtres à émigrer en Amérique). Ces supérieurs sulpiciens inculquèrent le charisme vincentien à la communauté américaine et l'en nourrirent. Le P. Guillaume V. Dubourg (1809-1809), le P. John Baptist David (1809-1811), qui obtint de France les *Règles Communes des Filles de la Charité*, le P. Jean Dubois (1811-1826), qui modifia les *Règles Communes* pour s'adapter aux besoins de l'Eglise en Amérique et suggéra d'unir la communauté Américaine avec les Filles de la Charité de France, le P. John F. Hickey (1830-1841), le P. Louis R. Deluol (1826-1830), qui négocia avec succès l'union avec la France en 1848-1849. Bien que jamais nommé supérieur, le P. Simon Bruté devint le directeur spirituel de la Mère Seton (1812-1821), il transmit la Règle de saint Vincent et encouragea activement les enseignements et la spiritualité vincentiens parmi les nouvelles soeurs. Voir aussi: Sister John Mary Crumlish, 1809-1959 (Emmitsburg, 1959) et Annabelle Melville, *William Louis Dubourg* (2 vol., Chicago, 1986), p. 177.

17. Les Soeurs de la Charité de Saint Joseph, fondées par sainte Elizabeth Ann Seton à Emmitsburg, Maryland, commencèrent à servir à New York en 1817. Entre 1817 et 1841 la communauté d'Emmitsburg ouvrit des missions dans onze états et resta sous la juridiction des Mères Elizabeth Seton, Rose White et Augustine Decourt, et de MM. Xavier Clark et Etienne Hall. La communauté des soeurs de New York devint une branche autonome en 1846. L'année 1817 pourrait être citée pour sa date de fondation, mais cette date, comme de nombreuses autres étudiées par le Projet d'Arbre Généalogique marque l'année où la mission commença sous l'administration de la communauté mère avant qu'elle ne devienne indépendante. L'origine de l'histoire de bien des instituts dans cette étude est complexe. Aussi quelques instituts donnèrent plusieurs dates pour leur fondation. Par exemple, l'inauguration de leur première mission, la déclaration d'autonomie, l'approbation épiscopale ou pontificale, etc. Telles les Soeurs de la Charité de Saint Vincent de Paul dont les racines à New York datent de 1817, les Soeurs de la Charité de Saint Joseph d'Emmitsburg ouvrirent la mission à Cincinnati en 1829 et furent sous les administrations nommées ci-dessus entre 1829-1852. Elles devinrent les Soeurs de la Charité de

Cincinnati en 1852 après que la communauté d'Emmitsburg se fut unie en 1850 avec les Filles de la Charité de Saint Vincent de Paul de Paris.

18. McNeil, *The Vincentian Family Tree*, xxiii.

19. Le mouvement d'Oxford fit surgir de nombreux instituts religieux dans la « communion anglicane » sur la base sur leurs homologues catholiques. Voir A.M. Allchin, *The Silent Rebellion. Anglican Religious Communities, 1845-1958* (London, 1958), 556-61. Allan T. Cameron, *Religious Communities of the Church of England* (London, 1918). Les Diaconesses de l'Eglise Protestante furent fondées en 1836 en Allemagne sur les bords du Rhin à Kaiserwerth par Théodore Fliedner, un pasteur évangéliste protestant, inspiré par les oeuvres de charité vincentiennes en Europe. *Dizionario degli Istituti di Perfezioni*, 1973, (Edizioni Pauline, Rome), s.v. "Fliedner, Theodor" t. 4, p.76-79, "Diaconesse di Kaiserwerth" t. p. 477, "Diaconesse de Strasburgo" t. 3, p. 484-85.

20. Ralph W. Sockman, *The Revival of Conventual Life in the Church of England in the Nineteenth Century* (W.D. Gray : New York, 1917), p. 106.

21. Anson, *The Call of the Cloister*, 1-28. Cameron, *Religious Communities*, 8-13. Voir aussi: Kenneth Sott Latourette, *Christianity in a Revolutionary Age. Volume Two: The Nineteenth Century in Europe, The Protestant and Eastern Churches* (Harper and Brothers: New York, 1959), 276-78.

22. Sockman, *Revival of Conventual Life*, 107.